



CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DES AFFAIRES



TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Message du directeur général	2
Introduction et aperçu	3
L'observation de l'ensemble des lois et règlements	4
Tous dans le même bateau	4
Le signalement d'une inconduite - après réception d'un rapport	5
Une collaboration respectueuse	6
Une communication responsable	7
La participation au processus politique	8
Un milieu de travail sain et sécuritaire	
La tenue à jour des dossiers	10
La prévention des conflits d'intérêts	11 - 12
La responsabilité à l'égard des cadeaux, des repas et des divertissements	13
L'instauration d'une relation transparente	14
Une concurrence équitable	15
L'observation des lois sur la conformité en matière de commerce	16
Une politique de tolérance zéro en matière de pots-de vin et de corruption	17 - 18
Une priorité axée sur la conformité aux exigences financières	19
Le délit d'initié	20
La protection et le respect de la propriété intellectuelle	20 - 21
La protection de ce qui nous appartient	21
Le respect des lois sur la protection de la vie privée	22 - 23
Le respect des droits de la personne	23
Notre engagement envers l'environnement	24
Un cheminement qui ne se termine jamais	25

Message du directeur général

Nous vous remercions de vous dévouer corps et âme au développement de Rivian. Je m'engage envers vous à travailler sans relâche pour faire de Rivian un endroit où vous vous sentez respectés et profondément inspirés pour faire un travail remarquable.

Notre *Code de conduite professionnelle et d'éthique* (le « Code ») est la traduction de cet engagement. Comme je l'ai mentionné auparavant, la technologie évolue et il est impossible de copier les positionnements des produits : nos employés et notre façon de travailler ensemble constituent un avantage concurrentiel essentiel et durable. Nos produits, notre organisation et nos ambitions exigent des théoriciens et des bâtisseurs diversifiés possédant des compétences et des antécédents différents.

Notre croissance exige d'être en phase avec les valeurs et les comportements prônés par notre société. Nous devons continuer à traiter les gens comme des personnes, à collaborer avec respect et dignité, à nous conformer à la loi et à diriger notre entreprise en faisant preuve d'un sens aigu de l'intégrité.

Veuillez faire preuve de courage et nous signaler tout manquement au respect du présent Code ou toute inconduite potentielle sous quelque forme que ce soit. Il existe de nombreuses façons de le faire : adressez-vous à votre gestionnaire, à l'équipe Éthique et conformité, à l'équipe des Services juridiques, aux Partenaires des ressources humaines (RH) ou faites un signalement en toute confidentialité au moyen de la Ligne téléphonique de Rivian sur l'éthique.

Notre Code définit les principes fondamentaux que nous entendons voir respecter par nos administrateurs, cadres, dirigeants et employés. En fait, il vous appartient de prendre des décisions commerciales éthiques, de faire preuve de jugement et de signaler sans tarder toute chose d'inhabituel que vous voyez ou entendez.

Merci pour tous les efforts que vous déployez.

RJ

Introduction et aperçu

Pourquoi avons-nous adopté le présent Code? Il est fondamental que notre société fasse preuve d'une éthique professionnelle en affaires en conformité avec la loi. C'est la bonne chose à faire. Nous serons ainsi en mesure de gagner la confiance de nos clients et d'éviter des situations pouvant entraîner des conséquences juridiques négatives ou nuire à notre réputation chèrement acquise. Le présent Code de conduite professionnelle et d'éthique (notre « Code ») précise les attentes quant à notre façon de faire des affaires. C'est ce que nous défendons et ce que nous attendons de nous-mêmes, d'autrui et de ceux avec lesquels nous traitons.

Le Code s'applique-t-il à tous chez Rivian? Oui. Toute référence aux « employés » faite dans le présent Code devrait être interprétée au sens large pour qu'elle puisse s'appliquer à toute personne travaillant pour le compte de Rivian, y compris les employés, les experts-conseils, les sous-traitants, le personnel temporaire, la haute direction et le conseil d'administration de Rivian, selon le cas. Le présent Code s'applique à toutes les sociétés au sein du groupe Rivian, y compris ses filiales dans le monde entier. En désignant « Rivian » ou la « société », nous faisons référence à chacun des membres du groupe de sociétés Rivian. Nos principaux cadres, directeurs et contrôleurs financiers ou toute personne exécutant une fonction similaire sont désignés comme nos « directeurs financiers principaux ».

Les gestionnaires ont des responsabilités particulières en vertu de notre Code. Il ne suffit pas aux gestionnaires et aux superviseurs de comprendre le Code et de s'y conformer. Ils ont également l'obligation d'inciter les autres à agir avec intégrité et servent de ressources aux employés souhaitant poser des questions ou soulever des préoccupations.

Qu'advient-il en cas de non-respect du Code? Vous pouvez faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou risquez de devoir verser une indemnisation importante. Vous pouvez également être passible de poursuites criminelles. Le non-respect de notre Code pourrait entraîner des amendes pour la société, des poursuites en justice ou des enquêtes et porter atteinte à notre réputation.

Qu'advient-il si je ne trouve pas de réponse dans le Code? Le Code définit les principes et règles relatifs à la manière d'exercer nos activités. Toutefois, il ne peut pas prévoir toutes les situations potentielles qui pourraient se présenter et parfois, la bonne réponse ne semble pas évidente. Mais en cas de doute quant à la marche à suivre, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce contraire à la loi?
- Est-ce contraire à l'éthique?
- Cela peut-il porter atteinte à la réputation de Rivian?
- Serais-je gêné de lire des articles à ce sujet dans les médias?
- Serais-je gêné d'en discuter avec un membre de la haute direction?

Si une réponse à l'une des questions susmentionnées est « oui », prenez le temps de vous adresser à votre gestionnaire, à l'équipe Éthique et conformité, à l'équipe des Services juridiques, à votre Partenaire des RH ou posez une questions au moyen de [la Ligne téléphonique de RIVIAN sur l'éthique](#) au 1 844 986-1441 ou par l'intermédiaire d'un site Web dédié à l'adresse suivante : www.rivian.ethicspoint.com. Discutez-en et utilisez les canaux avec lesquels vous êtes le plus à l'aise pour faire part de vos préoccupations.

Vos droits en tant qu'employé. Tout en étant tenus de respecter le Code, vos droits d'employé sont également reconnus. Par exemple, vous avez le droit de parler publiquement de sujets d'intérêt public ou de participer à certaines activités liées aux modalités relatives à votre emploi (y compris les discussions sur les salaires, les heures, les conditions de travail, les risques pour la santé et les problèmes de sécurité). Rien dans le présent Code ou dans toute politique de la société ne vise à limiter vos droits ou à empiéter sur ceux-ci aux termes de la loi.

L'observation de l'ensemble des lois et règlements

Chez Rivian, nous nous faisons un point d'honneur de faire ce qui est juste et de nous conformer aux lois, ce qui signifie que nous respectons les lois dans tous les pays où nous sommes présents. En outre, cela veut dire que nous restons fidèles à nos valeurs en faisant preuve d'intégrité, en étant un acteur responsable à l'échelle mondiale et en respectant une série de normes uniformes dans le monde entier.

Chez Rivian, le droit touche tous les aspects de notre activité, de notre manière de fabriquer, de commercialiser, de promouvoir et de vendre nos véhicules à la façon de nous comporter entre nous. Chacun d'entre nous est individuellement responsable du respect des lois partout où nous sommes établis. Vous n'aurez toutefois pas à connaître la teneur de chaque loi de chaque pays. Voici deux Lignes directrices simples pour vous aider :

- Si une loi locale est incompatible avec le Code, vous devez vous conformer à la loi.
- En cas de divergence entre un usage local et le Code, vous devez vous conformer au Code.

Le respect des lois locales, de l'État et des lois fédérales est un aspect fondamental de nos activités chez Rivian. Nous sommes tenus d'appliquer toutes les lois en vigueur, et toutes les dispositions du présent Code sont assujetties aux exigences prévues par la loi. Si une disposition est jugée non valide en vertu des lois locales, de l'État, des lois régionales, provinciales ou nationales, le reste du Code demeure valide et exécutoire.

Tous dans le même bateau

Nous demeurons fidèles à l'étendue des valeurs de Rivian en faisant preuve d'intégrité, de discernement et en respectant une série de normes commerciales éthiques partout où nous exerçons nos activités. Notre Code précise les principes fondamentaux que nous entendons voir respecter par tous chez Rivian et définit les attentes générales quant à notre façon de faire des affaires.

Notre code, c'est ce que nous défendons et ce que nous attendons de nous-mêmes, des uns des autres et de ceux avec lesquels nous entretenons des relations commerciales. La création d'un milieu sécuritaire et stimulant est une pratique quotidienne, et il incombe à nous tous de faire en sorte que Rivian maintienne sa croissance.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous êtes témoin ou victime d'une potentielle infraction au Code. Lorsque vous faites un signalement, vous aidez tout le monde au sein de la société.

Vous êtes tenu de signaler sans tarder quelque chose d'inhabituel ou de douteux que vous voyez ou entendez. Faites votre signalement en appelant la Ligne téléphonique de Rivian sur l'éthique au **1 844 986-1441** ou par l'intermédiaire d'un site Web dédié à l'adresse suivante : www.rivian.ethicspoint.com. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme, dans la mesure permise par la loi.

Merci de respecter nos engagements à faire ce qui doit être fait.

Le signalement d'une inconduite - après réception d'un rapport

Tous les signalements de cas d'inconduite présumée seront évalués, feront l'objet d'une enquête en bonne et due forme et seront traités de façon confidentielle dans la mesure du possible, étant donné la nécessité pour Rivian de mener une enquête et d'assurer le suivi de toute dénonciation. Vous êtes tenu de collaborer pleinement à toute enquête menée et à garder confidentiel le contenu de celle-ci. Vous ne devez pas mener votre propre enquête.

Notre engagement à l'égard de l'absence de mesures de représailles

Lorsque vous défendez une cause juste et prenez la parole, vous aidez tout le monde. C'est la raison pour laquelle nous ne tolérons aucune représaille à l'égard de toute personne qui fait un signalement de bonne foi, qu'il ait été établi ultérieurement que l'information ou l'allégation enfreigne ou non la politique ou la loi.

Notre engagement à l'égard de l'absence de mesures de représailles vaut pour toute personne qui coopère dans une enquête se rapportant à cette conduite. Si vous avez l'impression d'avoir fait l'objet de mesures de représailles ou que vous soupçonnez qu'une autre personne a subi des représailles, veuillez le signaler à l'équipe des Services juridiques, à l'équipe Éthique et conformité, à votre Partenaire des RH ou à la Ligne téléphonique de Rivian sur l'éthique. Rivian assurera un suivi et se penchera sur ce dossier. Toute personne ayant pris des mesures de représailles s'exposera à des sanctions disciplinaires.

Question : *Que signifie faire un signalement de « bonne foi » ?*

Réponse : *Lorsque vous faites un signalement de « bonne foi », cela signifie que, selon vous, l'information que vous communiquez est juste et exacte (même s'il s'avère que vous vous êtes trompé). Nous protégeons les employés qui soulèvent honnêtement des préoccupations. Par ailleurs, en cas de fausse déclaration ou de déclaration trompeuse faite délibérément, l'employé commettra une faute grave ou une infraction au Code.*

Une collaboration respectueuse

La collaboration et la communication avec de bonnes intentions et dans un but précis sont l'essence même de Rivian. Nous tolérons la tenue de débats animés, mais nous traitons toujours les uns les autres avec dignité et respect.

Nous ne tolérons pas toute forme de discrimination ou de harcèlement, notamment, tout acte ou commentaire qui créerait, encouragerait ou permettrait un milieu de travail offensant ou intimidant. Cela comprend le harcèlement verbal ou physique, le racisme, le sexisme, l'intimidation, le harcèlement sexuel, les représailles, l'humour inapproprié en raison des caractéristiques personnelles, des croyances d'une personne ou de son appartenance à une catégorie protégée ou d'autres actions qui choquent ou causent des souffrances. Tout employé de Rivian a le droit de travailler dans un milieu exempt de harcèlement, d'intimidation, de discrimination ou de représailles.

Que pouvez-vous faire?

Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion. Chaque personne joue un rôle clé au sein de notre équipe et mérite le respect. Montrez que vous valorisez la diversité des origines, des compétences et des cultures des autres personnes. Ne vous en prenez pas à quelqu'un en particulier et soyez équitable dans toutes vos décisions d'embauche. Fondez vos décisions sur des facteurs comme les compétences, les qualifications, le rendement et les besoins de l'entreprise — et jamais sur des caractéristiques personnelles, l'origine nationale, l'identité ethnique, la situation militaire ou les croyances religieuses.

Être attentif au harcèlement. Le harcèlement peut prendre différentes formes : il peut être d'ordre verbal, physique, visuel ou sexuel. Il peut ressembler à de l'intimidation, à des propos racistes, à un comportement ou à des commentaires qui s'apparentent un peu trop à du flirt. Il peut prendre la forme de diffusion de matériel offensant ou de plaisanteries déplaisantes ou d'ordre sexuel, d'attouchements, de commentaires ou de demandes inappropriés.

Une telle chose s'est produite — Que dois-je faire maintenant? Si vous êtes témoin ou victime de harcèlement ou si vous suspectez un cas de harcèlement, dénoncez-le! Vous pouvez parler directement à la personne ou passer par votre gestionnaire. Vous pouvez faire appel à votre Partenaire des RH et à l'équipe des Services juridiques pour obtenir des conseils. Il vous est également possible de faire un signalement à l'aide de la Ligne téléphonique de Rivian sur l'éthique.

Question : *Un de mes collègues a envoyé, à moi et à mes coéquipiers, une plaisanterie inappropriée par courriel. Je la trouve très choquante. Je ne sais pas si je dois m'adresser à mon collègue pour lui faire part de mon inquiétude.*

Réponse : *Nous avons chacun l'obligation de faire de Rivian un milieu de travail formidable pour tous et un comportement offensant comme celui-ci n'est pas tolérable. Vous devez informer votre collègue que vous avez trouvé son courriel inapproprié. Si vous n'êtes pas à l'aise pour vous adresser directement à lui, communiquez avec votre gestionnaire ou*

l'équipe des partenaires des RH ou au moyen de la Ligne téléphonique de Rivian sur l'éthique.

Une communication responsable

Toute communication à propos de Rivian peut causer des préjudices à notre réputation, à nos collègues et à notre marque. Il est impératif de communiquer une information fiable, uniforme et précise et c'est la raison pour laquelle seules certaines personnes sont habilitées à parler au nom de Rivian.

- Les communications au sujet de Rivian peuvent être facilement mal interprétées. C'est pourquoi il est impératif que vous vous absteniez de parler au nom de Rivian à moins d'avoir été habilité à le faire. Si un média vous contacte au sujet de Rivian, invitez-le à communiquer avec l'équipe de Communication de Rivian.
- Il en va de même pour les demandes de participation à des allocutions ou à la publication d'articles. Rivian est tenue de se conformer à la Regulation FD (règlement relatif à la divulgation loyale) en vertu des lois fédérales des États-Unis en matière de valeurs mobilières, qui prévoit qu'en cas de divulgation de renseignements importants au sujet de la société aux professionnels du marché des valeurs mobilières ou aux actionnaires (lorsqu'il est raisonnablement prévisible que les actionnaires négocieront sur la base de ces renseignements), la société doit également divulguer les renseignements en question au public.
- Nous avons adopté des lignes directrices distinctes pour la divulgation de renseignements par la société (les « directives ») afin que celle-ci se conforme à la Regulation FD. Grâce au suivi des directives et au respect des politiques, nous évitons d'envoyer des messages semant la confusion, de communiquer des renseignements inexacts ou de divulguer de manière sélective des données financières de nature sensible pour le marché.

Rien dans le Code, dans les lignes directrices ou dans nos politiques ne vise à limiter vos droits juridiques de parler publiquement de sujets d'intérêt public ou de participer à certaines activités concertées liées aux modalités relatives à votre emploi, à empiéter sur ces droits et rien ne doit être interprété comme tel.

Une utilisation judicieuse des médias sociaux.

Les médias sociaux sont un excellent moyen de nouer des relations et d'échanger des idées. Nous respectons votre droit d'utiliser les médias sociaux, mais utilisez-les d'une manière qui soit compatible avec nos valeurs et nos politiques. Respectez la loi et la politique de Rivian sur les médias sociaux. Soyez conscient que vous serez l'unique responsable de vos publications, donc, veuillez user de discernement. Si vous vous présentez comme un employé de Rivian, ou que le sujet concernant notre société est évoqué lorsque vous êtes sur les médias sociaux, indiquez clairement dans vos publications que vous exprimez vos propres opinions et qu'en aucun cas, vous ne parlez au nom de Rivian. Ne communiquez jamais de renseignements confidentiels sur la société, nos clients, fournisseurs, concurrents ou autres partenaires d'affaires, et ne publiez jamais rien qui puisse représenter une menace, une intimidation, un harcèlement ou une discrimination.

Demander une autorisation avant d'accepter de faire une allocution ou de s'engager par écrit.

De temps à autre, vous pouvez être invité à prendre la parole en public, à écrire un article ou à contribuer à une publication en raison de votre rôle ou de votre expérience chez Rivian. Si votre discours, votre présentation, votre article ou votre publication aborde des sujets portant sur la société, ou si vous devez être présenté comme un employé de Rivian, demandez une autorisation préalable à votre gestionnaire et à l'équipe de Communication de Rivian concernant le contenu proposé. Il est interdit d'accepter une rémunération ou des honoraires de la part de nos fournisseurs, clients et d'autres partenaires d'affaires.

Qu'advient-il si j'ai déjà parlé au nom de la société?

Si vous vous rendez compte plus tard que vos paroles ou vos écrits pourraient avoir été interprétés à tort comme vous exprimant au nom de la société, communiquez avec votre gestionnaire ou l'équipe de Communication de Rivian afin que la société réagisse et clarifie tout malentendu.

La participation au processus politique

Nos croyances

Rivian incite ses employés à participer au processus politique à l'échelle locale, de l'État et fédérale en donnant de leur temps. Nous encouragerons toujours les employés à voter. Toutefois, Rivian interdit à ses employés de faire ou d'autoriser des contributions à tout représentant de gouvernement ou à toute campagne politique, que ces paiements soient en nature ou en espèces, au nom de la société sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable du chef du contentieux ou de son représentant.

La participation aux activités politiques suivantes est interdite :

- Les dons et les contributions versés à un parti politique ou à une campagne au nom de Rivian, que ce soit directement ou indirectement.
- Le prêt de personnel de Rivian en vue d'exécuter des tâches pour un parti politique ou dans le cadre d'une campagne au nom de Rivian.
- L'utilisation des installations, des véhicules ou de l'équipement, du matériel de bureau, de la papeterie ou des enveloppes de Rivian pour une campagne politique ou des activités politiques.
- La garantie d'une créance de tout candidat, parti ou organisation politique.

Causes et candidats qui vous tiennent à cœur.

Rivian encourage ses employés à consacrer leur temps personnel et des ressources à une cause politique et à des organismes sans but lucratif. Cependant, il faut impérativement que toute participation à un processus politique soit dissociée de votre emploi chez Rivian. Les employés ne peuvent pas prendre part à des activités qui pourraient être interprétées comme un soutien de Rivian à un candidat en particulier (par exemple si vous apparaissez dans une publicité en ligne, à la télévision ou à la radio tout en vous présentant comme un employé de Rivian, ou si vous êtes cité dans une brochure de campagne électorale ou un article de journal comme exprimant votre soutien au candidat tout en vous présentant comme un employé de Rivian). En outre, ils ne peuvent pas porter de macaron ou de T-shirt de campagne électorale (ou des articles de promotion politique) ou s'exprimer en faveur d'un candidat à un événement commandité par la société comme une visite des installations ou une apparition.

Le saviez-vous?

Il est interdit aux employés de Rivian de solliciter des dons auprès de tout autre employé, fournisseur, partenaire d'affaires ou représentant de gouvernement à des fins de campagne de financement politique. Il est également interdit de faire des dons à ces personnes à cette fin.

Un milieu de travail sain et sécuritaire

Nos croyances

Nous croyons qu'il est souvent possible d'éviter les accidents, les incidents, les blessures, les accidents évités de justesse, les maladies professionnelles et les conditions dangereuses. En accordant la priorité aux exigences en matière de sécurité liées à la planification et aux activités, nous faisons en sorte que notre milieu de travail respecte les lois, règlements et exigences en matière de santé et de sécurité.

En ce qui vous concerne, cela signifie :

- Assumer la responsabilité de votre propre sécurité et de celle des personnes qui vous entourent. Écarter les risques ou les signaler et mettre fin à tout comportement dangereux.
- Ne pas tolérer la violence ou les comportements menaçants en milieu de travail. Dans tous les cas, il est interdit d'apporter une arme dans un bureau, une aire de stationnement, un site de fabrication ou tout espace de travail de Rivian
- Connaître et respecter les exigences en matière de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI).
- Ne jamais prendre de raccourcis et en aucun cas, ne jamais ignorer les consignes de sécurité requises.
- Vérifier, en tant que gestionnaire, que les employés sont dûment formés et munis de tout ce qu'il leur faut pour accomplir chaque tâche. Tenir les employés pour responsable du respect de notre code et de toutes les politiques élaborées par notre équipe Sécurité et hygiène en milieu de travail.
- Ne pas consommer ni posséder de drogue illicite au travail. Ne pas venir travailler si vous êtes en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues ou de l'alcool.

Question : *En me promenant dans l'unité de production, j'ai vu un employé conduisant un chariot élévateur d'une manière qui semblait dangereuse. Je travaille au bureau principal et je n'ai aucune responsabilité envers l'usine ou ses employés, alors je n'ai rien dit. Il m'arrive maintenant de me demander si j'ai pris la bonne décision.*

Réponse : *Vous auriez dû signaler la situation. La sécurité est l'affaire de tous. Si les pratiques dangereuses sont signalées, Rivian peut prendre des mesures préventives pour éviter les accidents. Vos gestes sont particulièrement importants pour protéger la sécurité en milieu de travail et celle de vos collègues. Les incidents comme celui-là devraient être rapportés à votre gestionnaire ou à l'équipe Sécurité et hygiène en milieu de travail.*

La tenue à jour des dossiers

Nos croyances

Afin de satisfaire aux exigences comptables, aux exigences prévues par la loi et aux exigences réglementaires, il faut tenir des dossiers et produire des rapports de manière précise. La préservation de notre intégrité financière revêt un caractère essentiel et rejaillit favorablement sur notre réputation et crédibilité. En tant que société ouverte, Rivian est assujettie à diverses lois et réglementations sur les valeurs mobilières ainsi qu'à des obligations de déclaration. Selon la loi fédérale des États-Unis et nos politiques, la société est dans l'obligation de communiquer des renseignements exacts et complets sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Toute déclaration inexacte, incomplète ou inopportune pourrait porter gravement atteinte à la société et engager sa responsabilité sur le plan juridique. À tous les niveaux, il incombe à chacun d'entre nous d'assurer l'exactitude de tous les documents commerciaux et des registres financiers de la société.

Notre expérience

Qu'il s'agisse de registres d'assurance de la qualité, de prévisions budgétaires, de dépôts des demandes relatives à la réglementation, de courriels, de feuilles de temps, de formulaires de demande de règlement et de relevés de dépenses, nous manipulons tous des « dossiers » de la société. Afin que nos documents reflètent avec exactitude toutes les opérations, il faut impérativement nous conformer aux processus internes, aux exigences en matière de conservation des dossiers, aux politiques et aux principes comptables généralement reconnus. Faites preuve d'honnêteté et soyez précis, opportun et complet lorsque vous consignez des renseignements dans les dossiers.

Les directeurs financiers principaux et les membres de l'équipe des Finances ont tous particulièrement la responsabilité de divulguer des renseignements financiers complets, équitables, précis, compréhensibles et en temps opportun. Ces employés doivent comprendre et respecter rigoureusement les principes comptables généralement reconnus, l'intégralité des normes, des lois et des règlements en matière de gestion comptable et de communication de l'information financière des opérations, des estimations et des prévisions.

Que pouvez-vous faire de plus?

- **Classer correctement les opérations.** Ne déformez jamais la véritable nature d'une opération. Vérifiez toujours de consigner et de classer les opérations dans la bonne période comptable, dans le compte et le service appropriés. Même si vous n'êtes pas la personne chargée d'inscrire les écritures financières, les données que vous fournissez dans les systèmes et registres non financiers détermineront la classification de l'opération comptable de la société. Vous ne devez pas vous précipiter, ralentir ou modifier l'inscription des revenus et dépenses dans le but de respecter un objectif budgétaire ou un seuil d'approbation.
- **Maintenir des normes professionnelles élevées.** Il est interdit de falsifier ou de déformer toute inscription, tout compte ou toute opération. Il est interdit d'établir des comptes non déclarés, non enregistrés et non inscrits dans les livres comptables. Si vous soumettez des demandes de remboursements pour des paiements effectués au nom de la société, veuillez joindre les pièces justificatives et toute approbation requise. Il faudra également joindre les documents appropriés pour les prévisions et les régularisations, en vous fondant sur votre meilleur jugement professionnel.
- **Être honnête avec les organismes de réglementation.** Si, dans le cadre de votre travail, vous devez divulguer des renseignements à l'État et aux organismes de réglementation, il faut impérativement que cette information soit complète, équitable, précise, compréhensible et effectuée en temps opportun. Il faut collaborer avec l'équipe des Services juridiques ou l'équipe des Finances avant la soumission finale de l'information pertinente.
- **Gérer correctement les dossiers.** Vous devez connaître les politiques en matière de conservation des dossiers, y compris la tenue, le stockage et l'élimination des dossiers et vous y conformer. Il ne faut jamais détruire des renseignements qui pourraient être exigés dans le cadre d'une enquête, d'une vérification ou de poursuites judiciaires. En cas de réception d'un avis concernant l'obligation de préservation, suivez les directives figurant dans l'avis. Si vous êtes incertain de ce qu'il faut faire, adressez-vous à l'équipe des Services juridiques ou à l'équipe Éthique et conformité et consultez notre politique en matière de conservation des documents.

La prévention des conflits d'intérêts

Nos croyances

Il nous faut tous agir dans l'intérêt supérieur de Rivian et non en fonction de notre propre intérêt. Ainsi, nos intérêts personnels ne doivent jamais influencer nos décisions prises au nom de la société. Ce sont les intérêts et la réputation de la société qui sont au centre de chaque décision que nous prenons.

Notre expérience

Vous devez être en mesure de reconnaître et d'éviter les conflits d'intérêts potentiels avant de pouvoir agir au nom de Rivian. Il y a conflit d'intérêts lorsque vous laissez des intérêts personnels influencer les décisions d'affaires que vous prenez. Même la simple apparence d'un conflit d'intérêts est problématique et peut porter atteinte à notre réputation chèrement acquise.

- **Occupation d'un emploi à l'extérieur de Rivian.** Vous avez la possibilité d'occuper un deuxième emploi à condition qu'il ne fasse pas obstacle à votre capacité de vous acquitter de vos tâches au sein de la société et qu'il ne crée aucun conflit d'intérêts (ou toute apparence de conflit d'intérêts). Tout emploi à l'extérieur de Rivian doit être conforme aux politiques et aux procédures de Rivian (y compris au Code). Si vous avez des incertitudes au sujet de votre emploi à l'extérieur de la société, demandez conseil à l'équipe Éthique et Conformité.
- **Occasions favorables pour la société et délit d'initié.** Vous ne devez pas utiliser les actifs de Rivian, les renseignements personnels ou votre emploi chez Rivian pour obtenir un gain personnel illégitime. Vous ne pouvez pas non plus entrer en concurrence avec Rivian, notamment en saisissant des occasions pour vous-même alors que celles-ci étaient destinées à Rivian. C'est ce qu'on appelle un « délit d'initié ».
- **Expertise-conseil.** Chaque fois qu'on vous demande de fournir votre expertise et vos réflexions à un tiers et que cette expertise concerne directement votre rôle et vos responsabilités chez Rivian, cela peut donner lieu à un conflit d'intérêts. En cas d'incertitudes, parlez de cette occasion à Éthique et conformité afin d'obtenir des conseils avant de répondre.
- **Discours, présentations ou publications à l'extérieur.** En tant qu'employé de Rivian ou en raison de vos compétences professionnelles et de votre expertise de l'industrie, vous pouvez être appelé à prendre la parole à l'occasion de conférences, à faire des présentations ou à apporter votre contribution à des publications (écrites ou en ligne). Un conflit d'intérêts peut survenir si on vous propose une rémunération, des séjours à l'hôtel ou le remboursement des dépenses que vous pourriez engager. Demandez conseil à l'équipe Éthique et Conformité et à l'équipe de Communication en tout temps si vous êtes appelé à prendre la parole, à écrire des articles ou à faire des publications au nom de la société.
- **Divulgaration.** Rivian exige de ses employés, dirigeants et membres du conseil d'administration qu'ils signalent toute situation pouvant raisonnablement donner lieu à un conflit d'intérêts. Si vous soupçonnez quelque chose qui pourrait être perçu par les autres comme un conflit d'intérêts ou qu'une situation pourrait donner lieu à un potentiel conflit d'intérêts, vous devez le signaler par écrit à votre gestionnaire et à l'équipe Éthique et Conformité. Si vous êtes un membre du conseil d'administration, un dirigeant ou un directeur financier principal, il faut communiquer tous les conflits d'intérêts potentiels au conseil d'administration. L'équipe Éthique et Conformité ou le conseil d'administration de la société, selon le cas, collaborera avec vous pour déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts et si c'est le cas, essaiera de trouver la meilleure façon de régler ce problème. Toute opération susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts impliquant un membre du conseil d'administration, un cadre dirigeant ou un directeur financier principal doit faire l'objet d'une évaluation et d'une approbation du comité de vérification du conseil d'administration et une telle approbation ne sera pas considérée comme une renonciation au présent Code.

La prévention des conflits d'intérêts (suite)

Exemples de situations qui pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts réels ou potentiels

1. Vous occupez un emploi externe dans une société dont vous savez ou soupçonnez qu'elle est un important client, fournisseur, concurrent ou prestataire de services de Rivian.
2. Vous faites de l'expertise-conseil externe ou intervenez en tant qu'« expert » rémunéré et cela est lié directement à votre rôle et à vos responsabilités chez Rivian.
3. Délit d'initié : vous tirez parti d'occasions pour vous-mêmes alors que celles-ci auraient profité à Rivian.
4. Vous avez un « intérêt important » (propriété ou autre) dans une société dont vous savez ou soupçonnez qu'elle est un important client, fournisseur ou concurrent de Rivian. (S'agit-il d'un « intérêt important » ou non? Celui-ci est déterminé par la société compte tenu de toutes les circonstances, y compris la prise en compte de la relation entre l'employé et le client, le fournisseur ou le concurrent, de la relation de l'employé avec l'opération spécifique et de l'importance que revêt cet intérêt pour l'employé).
5. Vous obtenez des prêts ou des cautionnements d'obligations personnels auprès d'une société dont vous savez ou soupçonnez qu'elle est un important client, fournisseur ou concurrent de Rivian (les opérations sans lien de dépendance avec les banques, maisons de courtage ou d'autres institutions financières sont autorisées).
6. Vous siégez dans un conseil d'administration ou un conseil de fiduciaires ou encore dans un comité de toute entité dont on pourrait raisonnablement penser que les intérêts risquent d'entrer en conflit avec ceux de Rivian.
7. Les actions des membres de la famille en dehors du milieu de travail peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts décrits ci-dessus parce qu'elles peuvent influencer l'objectivité d'un employé ou d'un administrateur lors d'une prise de décision au nom de Rivian. Pour les besoins du Code, un « membre de la famille » désigne votre conjoint ou partenaire, vos frères, sœurs, parents, beaux-parents et enfants, que ces relations soient par les liens du sang ou de l'adoption.
8. Au moment de l'embauche, l'employé n'a pas déclaré de conflits d'intérêts existant à l'égard de Rivian (ou à tout moment ultérieur lorsqu'il travaillait pour la société).

Client ou fournisseur important. Aux fins du présent Code, une entreprise est un client « important » si le client a effectué des paiements à Rivian au cours de l'année écoulée pour un montant supérieur à 200 000 dollars ou à 5 % des revenus bruts de Rivian, selon le montant le plus élevé. Une entreprise est un fournisseur « important » si le client a reçu des versements de la part de Rivian au cours de l'année écoulée pour un montant supérieur à 200 000 dollars ou à 5 % des revenus bruts de Rivian, selon le montant le plus élevé. Si vous êtes dans l'incertitude quant à savoir si une entreprise est un client ou un fournisseur important, veuillez demander de l'aide à l'équipe Éthique et conformité.

Le respect des lignes directrices l'égard des cadeaux, des repas et des divertissements

Nos croyances

Nous croyons chez Rivian que les bonnes relations d'affaires s'établissent par la confiance et l'intégrité commerciale et non par l'échange de courtoisies d'affaires comme des cadeaux, des repas, des divertissements ou d'autres faveurs. Nous accordons de la valeur aux relations que nous avons nouées avec nos fournisseurs, clients ou d'autres partenaires d'affaires. Elles sont basées sur la confiance et la transparence. Il est important que ces relations restent positives et éthiques, et ne soient jamais influencées par l'échange de cadeaux inappropriés, de repas copieux et d'hébergements somptueux ou d'accès VIP à des événements. En outre, l'échange de cadeaux est soumis à diverses lois, règles et à divers règlements applicables aux activités de Rivian. Parmi ces lois figurent également celles concernant le marketing de produits, la corruption et les pots-de-vin. Vous êtes tenu de comprendre toutes les lois, règles et tous les règlements qui s'appliquent à votre poste et de vous y conformer.

Notre expérience

Aucun cadeau, repas ou aucune offre de divertissement ni aucune autre courtoisie d'affaires ne doit imposer ou sembler imposer une obligation envers le donateur ou le bénéficiaire ni donner l'impression que l'appréciation commerciale de l'une ou l'autre partie pourrait être indûment influencée.

L'échange de cadeaux modestes ou l'invitation à un repas et à un divertissement n'a rien de nouveau dans le monde des affaires. Il s'agit d'un moyen classique d'exprimer sa gratitude, d'améliorer ou d'établir des relations. Cependant, un cadeau, un repas ou un divertissement trop généreux peut faire pression sur le destinataire pour qu'il rende la pareille. Celui-ci peut également se sentir redevable envers le donateur. Il peut en résulter que la prise de décisions d'affaires profite à une partie plus qu'à une autre ou qu'une influence indue soit exercée sur une opération commerciale importante.

Que pouvez-vous faire de plus?

Notre approche est simple : nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux, repas ou divertissements qui peuvent sembler être une tentative d'influencer indûment une décision d'affaires. Il vaut mieux refuser poliment tout cadeau ou toute courtoisie d'affaires de la part de fournisseurs, de clients ou d'autres partenaires d'affaires actuels ou potentiels si cela peut créer l'apparence d'un conflit d'intérêts ou d'un piètre jugement.

Exemples de cadeaux ou repas acceptables

- Proposition d'assister à un dîner de groupe de travail.
- Petits souvenirs de la marque comme des t-shirts, des tasses, des chapeaux et des bouteilles d'eau.
- Cadeaux saisonniers traditionnels comme les paniers-cadeaux des fêtes de fin d'année offerts à tout un service ou à un groupe et destinés à être partagés.

Exemples de cadeaux, de repas et de divertissements interdits

- Cartes-cadeaux ou équivalents monétaires.
- Billets d'avion ou hébergement dans un centre de villégiature luxueux.
- Billets ou laissez-passer VIP pour un événement exclusif ou à guichets fermés.
- Repas copieux ou extravagants.
- Cadeaux de grande valeur comme de l'équipement numérique électronique, un moniteur d'activité physique, une WIFI portable, etc.

Vous devez faire tout votre possible pour refuser ou rendre un cadeau qui dépasse les limites fixées dans les lignes directrices. En cas d'impossibilité de refuser un cadeau et si vous n'êtes pas en mesure de le rendre, vous devez rapidement signaler ce cadeau à votre gestionnaire et à l'équipe Éthique et conformité. Vous pourriez devoir faire don de ce cadeau à un organisme communautaire à but non lucratif. Si vous vous demandez s'il vous est permis d'accepter un cadeau ou tout autre chose de valeur, consultez votre gestionnaire et l'équipe Éthique et conformité pour vous guider.

L'instauration d'une relation transparente

Nos croyances

Nos fournisseurs, clients et partenaires d'affaires accordent une grande confiance à notre marque et nous sommes résolus à ne jamais les laisser tomber. Nous les considérons comme de véritables partenaires et ils contribuent grandement à la poursuite de la croissance et de la réussite de Rivian.

Notre expérience

L'instauration de relations avec les fournisseurs, les clients et les autres partenaires d'affaires est un processus continu et suppose un engagement durable à l'égard des normes élevées de déontologie. Nous devons faire preuve d'honnêteté et démontrer que nous adhérons à nos valeurs dans chacune de nos interactions avec des tiers. Un seul acte trompeur ou malhonnête peut sérieusement nuire à une relation.

Assurez-vous de bien comprendre vos responsabilités et traitez équitablement vos fournisseurs, clients et tout autre partenaire d'affaires. L'intégrité n'est pas une obligation unilatérale, c'est une responsabilité qui incombe à tous. Si vous assumez la responsabilité d'un fournisseur ou de tout autre partenaire d'affaires, aidez-nous à faire en sorte de faire affaire uniquement avec des fournisseurs et autres partenaires d'affaires qui soutiennent notre engagement à faire ce qu'il faut.

Que pouvez-vous faire de plus?

- **Dire la vérité.** Il faut faire preuve d'honnêteté dans tous les échanges avec nos clients, fournisseurs et autres partenaires d'affaires, y compris dans nos publicités et autres communications. Ne vous livrez pas à des pratiques déloyales ou trompeuses.
- **Traiter les partenaires équitablement.** Soyez honnête et intègre dans toutes vos interactions avec vos clients, fournisseurs et autres partenaires d'affaires. Évitez tout ce qui ressemble de près ou de loin à un conflit d'intérêts et n'offrez rien à ces partenaires d'affaires en échange d'un avantage pour la société.
- **Assumer ses responsabilités.** Si vous collaborez avec un fournisseur ou un autre partenaire d'affaires, veillez à ce qu'il connaisse le *Code de conduite des fournisseurs* et toutes les autres politiques. Demandez-lui des comptes.
- **Choisir les fournisseurs de manière éthique.** Si vous participez à la sélection des fournisseurs pour la société, faites des choix objectifs. Effectuez une sélection en fonction des tarifs, de la qualité et des produits et services offerts. Respectez la politique d'achat mondiale de Rivian.
- **Travailler avec l'État.** Si votre travail implique des interactions avec l'État et les organismes de réglementation ou la conformité aux inspections, enquêtes, demandes de renseignements de l'État ou des organismes de réglementation, coopérez pleinement. Soyez sûr de bien comprendre les règles et les règlements s'appliquant à Rivian et que les renseignements soumis au nom de la société sont exacts. De même, si votre travail implique des ventes à l'État, assurez-vous de connaître et de respecter toutes les exigences en matière d'approvisionnement, de sélection de fournisseurs, de diligence raisonnable et toute autre exigence qui se rapportent aux contrats gouvernementaux. Demandez fréquemment des avis juridiques auprès de l'équipe des Services juridiques tout au long du processus.

Une concurrence équitable

Nos croyances

Une concurrence équitable. Nous savons que nous bénéficions tous des avantages d'un marché concurrentiel. Nous respectons donc les lois antitrust et celles sur la concurrence loyale dans tous les endroits où nous sommes présents et évitons même toute apparence de restreindre de manière déloyale la capacité d'une autre entreprise à nous concurrencer.

Notre expérience

Nous gagnons des segments de parts de marché et nous favorisons la loyauté à la marque en offrant des produits et des services de qualité et non en nous livrant à des pratiques déloyales et anticoncurrentielles. Certains accords avec des clients, des fournisseurs, des concurrents ou d'autres partenaires d'affaires sont susceptibles de limiter la concurrence libre et ouverte. Donc, si vous êtes responsable de divers secteurs d'activité où les lois antitrust et les lois sur la concurrence loyale s'appliquent, il faut savoir comment elles s'appliquent dans le pays dans lequel vous travaillez et exercez vos activités.

Il ne faut jamais conclure d'entente ou d'arrangement, même des arrangements informels avec un concurrent pour :

- Fixer les prix pour les produits et services.
- Diviser les territoires, les marchés ou les clients.
- Empêcher une autre entreprise d'accéder au marché.
- Participer à toute forme de truquage d'offres.
- Refuser de faire des affaires avec un client ou un fournisseur pour des raisons inappropriées.
- Boycoter une autre entreprise ou un pays.

Que pouvez-vous faire de plus?

Faire preuve de prudence lors des conférences et des salons professionnels.

Ne discutez pas et n'échangez pas de renseignements avec des concurrents (ou des concurrents potentiels) sur des sujets comme les tarifs, les coûts, les conditions de vente, les segments de marché, les clients ou les stratégies de marketing. Si une discussion débouche sur un sujet sensible sur le plan concurrentiel, mettez un terme à la conversation, retirez-vous de cette situation et signalez immédiatement l'incident à l'équipe des Services juridiques.

Recueillir des renseignements sur la concurrence de manière éthique et légale.

Se renseigner sur les concurrents (souvent appelé « veille à la concurrence ») est une pratique courante et nécessaire pour rester un concurrent efficace. Cependant, il faut recueillir des renseignements convenablement. Utilisez des sources publiques ou d'autres sources autorisées et soyez honnête sur qui vous êtes et pour qui vous travaillez. Ne recueillez pas de renseignements concurrentiels à l'aide de techniques non transparentes et ne demandez pas à quelqu'un d'autre de le faire.

Dire la vérité à propos de nos produits.

Traitez avec nos clients de manière honnête et équitable. Parlez honnêtement de Rivian et de ses produits : ne faites pas d'allégations que la société ne peut pas appuyer ou étayer et ne tenez pas de propos inexacts au sujet de vos concurrents ou ne faites pas de comparaisons erronées entre leurs produits et les nôtres.

L'observation des lois

Nos croyances

Nos véhicules sont équipés de matériaux et de technologies provenant de divers fournisseurs du monde entier. Nous nous soucions donc de nous conformer aux lois et règlements qui régissent le commerce international. Nous sommes tenus de connaître et de comprendre les exigences s'appliquant à la circulation des produits, services et technologies et de nous y conformer.

Notre expérience

Pour que les consommateurs du monde entier puissent acquérir nos produits, services et technologies, nous respectons toutes les lois et tous les règlements en vigueur régissant les importations et les exportations du pays dans lequel nous exerçons nos activités.

Sanctions et embargos commerciaux. Nous ne faisons pas de commerce non autorisé avec les pays ou les tiers soumis à des embargos et à des sanctions économiques, y compris avec ceux figurant sur la liste du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis. En tant que société ayant son siège social aux États-Unis, nous ne pouvons pas participer à des boycotts que le gouvernement fédéral des États-Unis n'approuve pas. Nous ne faisons pas affaire avec toute personne figurant sur la liste des « Specially Designated Nationals » (ressortissants spécifiquement désignés) ou tout pays soumis à des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

Que pouvez-vous faire de plus?

Suivre les règles. Si vous êtes chargé de la circulation des marchandises (y compris les pièces, produits finis, articles de promotion ou de marketing et l'équipement), des personnes, des services, de la technologie, de l'argent ou des renseignements de la société d'un pays à l'autre ou y participez (ou impliquant des citoyens des pays étrangers), faites en sorte de connaître et de respecter les lois commerciales des pays avec lesquels vous traitez. Il faut savoir que les lois de plus d'un pays peuvent s'appliquer.

Il est nécessaire de connaître l'utilisation finale et l'utilisateur final de nos opérations ainsi que les programmes de réduction en vigueur des droits et tarifs douaniers. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la conformité en matière de commerce, veuillez consulter la politique de conformité en matière de commerce mondial ou l'équipe chargée de la conformité en matière de commerce.

Question : Je fais partie de l'équipe chargée de l'approvisionnement et on m'a demandé d'acheter du matériel auprès d'un fournisseur situé dans un pays soumis à des sanctions. Le propriétaire du fournisseur fait partie de la liste des « personnes bloquées » et figure également sur la liste « Specially Designated Nationals » du gouvernement des États-Unis. Puis-je acheter le matériel dont nous avons besoin auprès de ce fournisseur? Si ce n'est pas le cas, puis-je demander à un tiers indépendant de se procurer cet article au nom de la société?

Réponse : Non. Notre politique de conformité en matière de commerce mondial et les lois pertinentes précisent clairement que les ressortissants des États-Unis doivent se conformer aux sanctions commerciales et à la réglementation. La définition de « ressortissant des États-Unis » comprend généralement Rivian et ses employés et mandataires, peu importe où ils se trouvent. En outre, autoriser un tiers à effectuer des achats en notre nom constituerait une violation de notre Code et de la loi.

Question : Pour éviter de payer des droits de douane dans son pays, un client international m'a demandé de signer une déclaration d'origine ou un certificat d'origine indiquant que les produits de la société sont originaires du Mexique. Je sais que la finition a été réalisée au Mexique, mais je n'ai aucun renseignement au sujet du procédé de fabrication. Puis-je signer la déclaration ou le certificat d'origine?

Réponse : Vous pouvez le faire uniquement après avoir reçu une autorisation préalable de l'équipe de Rivian chargée de la conformité en matière de commerce. Les déclarations d'origine et les certificats d'origine sont régis par le droit local et le droit international et exigent une analyse détaillée du procédé de fabrication en fonction d'un ensemble de règles établies. Une déclaration inexacte peut déboucher sur de fausses déclarations aux douanes. La société sera alors assujettie à des amendes et à des sanctions importantes, même si elle n'est ni l'importatrice ni l'exportatrice.

Une politique de tolérance zéro en matière de pots-de vin et de corruption

Nos croyances

Chez Rivian, nos pratiques d'affaires sont éthiques, ouvertes et honnêtes. C'est la qualité de nos produits et services qui assure notre réussite et non des comportements discutables et contraires à l'éthique. Les actes de corruption ne sont pas tolérés : par conséquent, nous n'acceptons aucun pot-de-vin ni ne cautionnons la corruption partout où nous sommes présents et où nos véhicules sont vendus. Au bout du compte, nous n'acceptons aucun bien de valeur pour conclure des affaires, les conserver et obtenir un avantage commercial indu.

Notre expérience

À ne PAS faire :

- Autoriser, promettre, offrir de donner ou verser quoi que ce soit à un représentant de gouvernement ou à un particulier pour influencer indûment cette personne à agir en notre faveur.
- Demander ou autoriser tout tiers à faire ces versements, promesses ou offres en notre nom.
- Accepter des pots-de-vin de la part de représentants de gouvernement ou d'un particulier en toute circonstance.

Les conséquences d'une violation des lois sur la lutte contre les pots-de-vin peuvent être lourdes aussi bien pour vous que pour Rivian. Le non-respect de notre *politique sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption* peut entraîner des mesures disciplinaires. Vous risquez également de recevoir une amende ou d'aller en prison.

Dans le but de réussir en affaires, il peut y avoir des cas où on vous demandera de donner ou d'accepter des biens de valeur. Respectez les lois sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption dans les endroits où nous exerçons nos activités et peu importe ce que le droit local peut autoriser, vous ne devez jamais offrir, verser ou promettre de verser ou accepter une chose de valeur, directement ou indirectement, pour influencer indûment le jugement ou les actions des autres.

Que pouvez-vous faire de plus?

Apprendre à repérer un pot-de-vin. Les pots-de-vin peuvent prendre plusieurs formes et ils ne sont pas toujours visibles. Un cadeau, la promesse d'un emploi, l'offre d'un voyage, un don de charité — ils peuvent tous être considérés comme des pots-de-vin si ceux-ci sont offerts en échange d'une décision d'affaires, d'une action ou d'un traitement favorable.

Demander d'abord et obtenir les approbations nécessaires. Avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à un représentant de gouvernement ou d'accepter quelque chose de valeur de sa part (même un repas ou un café), sollicitez l'aide de l'équipe Éthique et conformité ou de l'équipe des Services juridiques en cas de doute.

Consigner. Soyez sûr de consigner pleinement et fidèlement tout versement, repas, événement ou toute dépense engagée par Rivian à l'aide de notre système comptable, ce qui peut comprendre soumettre des relevés de dépenses détaillés.

Ne verser aucun paiement de facilitation. Un paiement de facilitation (ou une somme versée pour « graisser la patte ») est un modeste paiement effectué à un représentant de gouvernement afin d'accélérer certaines formalités gouvernementales de routine, comme le traitement des formalités administratives, la délivrance d'un permis, les inspections rapides, l'installation de téléphone ou la mise sous tension. Quel que soit le montant ou la coutume d'un pays en particulier, nous ne faisons jamais de paiements de facilitation.

Le saviez-vous? Dans le cadre de nos interactions avec les représentants de gouvernement, les dons de bienfaisance ou les contributions politiques peuvent accroître le risque de pots-de-vin et de corruption parce qu'ils peuvent être interprétés comme des pots-de-vin. Il est interdit à tous les employés de Rivian de solliciter des dons et d'en faire aux organismes de bienfaisance et aux partis politiques privilégiés des fournisseurs ou représentants de gouvernement avec lesquels nous entretenons des relations.

Une politique de tolérance zéro en matière de pots-de vin et de corruption (suite)

Qu'en est-il des tiers et des mandataires?

En tant que société, nous sommes responsables tant des actions de nos employés que celles de toute personne nous représentant. Ces entités ou personnes sont parfois désignées comme « tiers » ou « mandataires ». Si vous êtes chargés de l'embauche de tiers ou de mandataires qui travaillent en notre nom, il vous incombe de suivre notre processus de diligence raisonnable afin de bien comprendre à l'avance qui nous sélectionnons pour nous représenter. Si vous êtes chargé de gérer les tiers, vous devez assurer le suivi de leur travail et signaler à l'équipe Éthique et conformité toute activité inhabituelle que vous constatez ou suspectez.

Avant d'offrir ou de donner quoi que ce soit de valeur à un représentant de gouvernement, vous devez obtenir une autorisation préalable de l'équipe Éthique et conformité ou de l'équipe des Services juridiques et vous devez le consigner en détail dans les documents comptables de Rivian, y compris les relevés de dépenses des employés, le cas échéant.

Une priorité axée sur la conformité aux exigences financières

Nos croyances

L'une des plus grandes responsabilités de nos investisseurs, actionnaires et de notre personnel chargé de la réglementation est de faire en sorte de consigner les opérations financières de Rivian de manière complète et exacte dans les documents comptables de la société. Nous prenons cette obligation très au sérieux sur le plan juridique et éthique. Personne ne peut inscrire d'écritures fausses et trompeuses ni recevoir de fonds, d'actifs ou de paiements non comptabilisés sans les pièces justificatives et les autorisations pertinentes.

Notre expérience

Nous tenons à jour tous nos livres, registres, comptes et états financiers de manière détaillée afin de pouvoir refléter avec précisions toutes les opérations financières de la société. Ces documents doivent être strictement conformes aux exigences et pratiques fiscales et comptables, aux obligations juridiques en vigueur et à nos contrôles en matière de divulgation externe.

Que pouvez-vous faire de plus?

Faire preuve de diligence. Prenez le temps de connaître vos fournisseurs, clients et autres partenaires d'affaires. Procédez aux vérifications appropriées tout en exerçant une diligence raisonnable, notamment en identifiant les véritables propriétaires et en repérant la banque avec laquelle ils font habituellement affaire.

Demeurer vigilant. Prenez les devants pour repérer les opérations financières qui pourraient laisser entrevoir un problème et signalez la situation si vous constatez ou soupçonnez qu'une activité ou une opération n'est pas conforme à un processus approuvé. Les signaux qui doivent vous alerter peuvent inclure une demande de :

- Transférer le paiement vers ou depuis des entités ou pays qui n'ont aucun lien avec l'opération.
- Traiter une opération d'une manière qui court-circuite le processus normal.
- Recevoir des paiements en espèces.
- Modifier les renseignements bancaires ou sur un compte.
- Traiter un paiement de facture reçu d'une entité inconnue ou que vous connaissez peu.

Rapportez toute activité inhabituelle à votre gestionnaire, à l'équipe des Finances ou à l'équipe des Services juridiques.

Le délit d'initié

Nos croyances

Vous pouvez avoir accès, dans le cadre de votre travail, à des renseignements importants qui n'ont pas été rendus publics au sujet des clients, concurrents, fournisseurs ou autres tiers de Rivian. En outre, vous pouvez avoir accès à des renseignements portant sur le rendement financier et des affaires, des accords commerciaux potentiellement importants, les délais de fabrication, les changements au sein de la direction ou les nouveaux produits ou projets qui n'ont pas été rendus publics. Cela pourrait comprendre des renseignements sur un investisseur qui considérerait ou serait susceptible de considérer l'importance que revêt l'évaluation des parts de capital, des obligations ou autres titres. Ce renseignement est considéré comme « une information privilégiée ».

Négocier des titres sur la base d'une information privilégiée ou fournir de l'information privilégiée à un tiers qui pourrait l'utiliser pour négocier constituerait une violation grave des lois des États-Unis en matière de valeurs mobilières et des lois des autres pays. Cela demeure vrai, quel que soit le pays du monde où vous vivez ou le montant de la transaction.

Le saviez-vous? Cela peut soulever des enjeux juridiques d'importance si vous avez accès à une information importante et non publique sur Rivian ou ses fournisseurs et que vous achetez ou vendez des titres de Rivian ou de ces derniers.

Notre expérience

En cas d'accès à une information privilégiée, il ne faut jamais troquer l'information ou l'échanger avant qu'elle ne soit rendue publique. La transmission d'une information privilégiée à toute personne susceptible de l'utiliser dans le cadre d'une décision d'investissement, y compris la famille, les amis ou d'autres tiers, est également une forme de délit d'initié désignée sous le nom de « tuyautage ».

En somme, le fait de négocier des titres de Rivian, de clients, de concurrents ou de tiers en étant en possession d'une information privilégiée est considéré comme un délit d'initié et est **bien sûr illégal**..

- En cas d'incertitude, veuillez faire preuve de prudence et demander des conseils auprès de l'équipe des Services juridiques. Ne transmettez volontairement aucune « information privilégiée » à quiconque qui se renseigne et ne donnez aucune information à votre famille ou à vos amis et évitez l'apparence de quelque chose d'inconvenant.

Si vous avez des questions portant sur la définition d'« information privilégiée », veuillez communiquer avec les Services juridiques. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre *Politique de conformité en matière de délit d'initié*..

La protection et le respect de la propriété intellectuelle

Nos croyances

Rivian s'engage à protéger sa propre propriété intellectuelle comme les inventions, les brevets, les droits d'auteur, le savoir-faire, les secrets commerciaux, l'habillage commercial, les marques de commerce et toute information non publique liée aux processus, produits, innovations, opérations ainsi qu'aux plans financiers et stratégiques. Nous avons la propriété intellectuelle de la société à notre disposition compte tenu des importants investissements effectués. Si notre propriété intellectuelle et nos renseignements confidentiels ne faisaient pas l'objet de protections, des tiers qui n'ont pas fait les mêmes investissements y auraient accès. Nous perdriions donc notre avantage concurrentiel et cela nuirait à notre capacité d'offrir à nos clients des produits et des services uniques. Il incombe à chaque employé de protéger la propriété intellectuelle de Rivian et de dénoncer tout usage à mauvais escient.

En ce qui vous concerne, cela signifie :

- Ne pas télécharger de renseignements à partir d'une base de données à consultation par abonnement sans avoir obtenu d'autorisation.
- Obliger un employé créant des nouveautés de toujours les rapporter à l'ingénieur chargé de la propriété intellectuelle à des fins d'évaluation et de protection avant de les communiquer à quiconque en dehors de Rivian à moins qu'une autorisation écrite ait été obtenue auprès de l'équipe Propriété intellectuelle.
- Veiller à avoir signé un accord de confidentialité ou tout autre document comportant des dispositions de confidentialité et ayant des fins commerciales légitimes avant d'accepter des renseignements confidentiels de tiers ou de communiquer des renseignements confidentiels de Rivian à quiconque en dehors de la société.
- Ne jamais publier de renseignements confidentiels de Rivian sur les médias sociaux.
- Ne jamais discuter de renseignements confidentiels dans des lieux publics ou laisser des renseignements confidentiels sans surveillance, même dans votre bureau.
- Ne pas oublier que votre obligation de protéger la propriété intellectuelle de Rivian, y compris ses renseignements confidentiels, demeurera en vigueur après votre départ de la société.
- Signaler toute utilisation non autorisée suspectée ou alléguée de la propriété intellectuelle de Rivian.

Propriété intellectuelle et renseignements confidentiels de tiers

Rivian s'engage à respecter la propriété intellectuelle et les renseignements confidentiels appartenant à des tiers. La violation des droits de propriété intellectuelle de tiers peut nuire considérablement à notre société. Dans le même ordre d'idées, le vol ou toute utilisation ou divulgation non autorisée de renseignements exclusifs et confidentiels ou de renseignements relevant de secrets commerciaux d'un tiers pourrait exposer la société à des sanctions civiles et pénales considérables. Cela comprend tout renseignement non rendu public concernant les processus, produits, innovations, activités, spécifications techniques, logiciels et plans financiers ou stratégiques d'un tiers.

Chez Rivian, vous ne devez pas utiliser ou divulguer de renseignements ou de documents de nature exclusive ou confidentielle, notamment les secrets commerciaux, d'un ancien employeur ou de tout autre tiers avec lesquels vous avez des obligations de confidentialité. Vous ne devez pas non plus violer tout accord licite que vous pouvez avoir conclu avec un tiers.

Rivian n'a pas besoin de connaître les renseignements exclusifs et confidentiels ou les renseignements relevant des secrets commerciaux de votre ancien employeur. Vous ne devez donc pas utiliser ou communiquer ces renseignements lorsque vous êtes employé par Rivian ou dans le cadre de tout travail que vous pourriez effectuer au nom de Rivian. En rejoignant la société, quand vous avez signé votre document d'intégration, vous avez reconnu que vous vous conformeriez aux principes de Rivian.

La protection et le respect de la propriété intellectuelle (suite)

En ce qui vous concerne, cela signifie :

- Protéger les renseignements confidentiels que les fournisseurs, partenaires commerciaux et autres tiers nous confient.
- Respecter tout engagement personnel en matière de propriété intellectuelle l'égard de votre ancien employeur et honorer ces obligations dans le cadre de votre emploi chez Rivian. Dans le même ordre d'idées, il incombe à l'employé de comprendre et de respecter ses obligations continues envers Rivian si son emploi au sein de la société prend fin, pour quelque raison que ce soit.
- Ne pas divulguer ou ne jamais apporter de renseignements exclusifs, confidentiels ou relevant des secrets commerciaux de votre ancien employeur dans les locaux de Rivian. Ne pas les introduire non plus dans les systèmes informatiques de Rivian, y compris dans votre ordinateur portable ou votre téléphone fourni par la société.
- Respecter et ne pas utiliser les droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers avant d'avoir obtenu une autorisation préalable du tiers en question.
- Signaler toute utilisation non autorisée suspectée ou alléguée de la propriété intellectuelle et des renseignements confidentiels de tiers.

La protection de ce qui nous appartient

Rivian fournit à ses employés différents types d'outils et d'actifs pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches. Ces actifs comprennent du matériel informatique, des appareils mobiles, des plateformes et du matériel de communication, des logiciels, du matériel de bureau, de l'équipement électronique et des installations. Rivian s'attend à ce que ses employés utilisent les outils pour exécuter des activités légitimes de la société et à ce qu'ils les protègent de manière appropriée, notamment contre les cyberattaques, le vol, la perte, le gaspillage ou les abus conformément à notre politique sur l'utilisation acceptable.

Faites preuve de jugement si vous utilisez les actifs de l'entreprise à des fins personnelles. Ces actifs sont la propriété de Rivian et sont fournis à des fins professionnelles. Nous reconnaissons que vous pouvez les utiliser à des fins personnelles; néanmoins, cette utilisation ne doit pas être excessive et elle ne doit pas perturber votre travail ou enfreindre une quelconque politique ou procédure de Rivian. De plus, dans la plupart des pays, vous ne devez pas vous attendre à ce que votre vie privée soit respectée si vous utilisez les actifs de la société ou ses ressources informatiques.

Il faut aussi reconnaître que le vol, la négligence et le gaspillage ont des répercussions directes sur les résultats de la société. Tout cas de fraude, de vol ou d'usage à mauvais escient doit faire l'objet d'un signalement immédiat auprès de la Ligne téléphonique de Rivian sur l'éthique, de l'équipe Éthique et conformité et de l'équipe des Services juridiques.

Ce que vous pouvez faire :

- Dépenser les fonds de Rivian judicieusement et prévenir le gaspillage et les abus.
- Protéger les ordinateurs portables contre le vol et la perte ainsi que les autres appareils mobiles de la société.
- Utiliser des mots de passe forts et ne communiquer aucun mot de passe à tout système ou à toute application.
- Faire preuve de discernement lorsque vous utilisez les ressources technologiques fournies par la société, et veiller à ce que toute utilisation à des fins personnelles ne perturbe pas vos responsabilités professionnelles ou ne nuise pas à notre milieu de travail.
- Interroger poliment toute personne étrangère ne portant aucune identification appropriée présente dans les locaux de Rivian et prévenir le service de sécurité du bâtiment si vous mettez en doute ses identifiants ou sa présence dans les locaux.
- Entreposer de manière sécurisée tout support amovible, y compris les clés USB; les lecteurs CD et les disques durs externes.
- Lorsque vous travaillez avec les renseignements de Rivian, utiliser uniquement le matériel, les logiciels et les services qui ont été approuvés par la société.
- Se servir de votre adresse de courriel de Rivian pour toutes les communications professionnelles. S'abstenir d'utiliser vos comptes de courriel personnels pour accomplir vos activités au sein de la société.

Le respect des lois sur la protection de la vie privée

Nos croyances

La confiance est la base de toute bonne relation. Lorsque nos clients font affaire avec nous, ils nous confient leurs renseignements personnels et ceux de tiers. Nos employés font de même quand ils intègrent notre société. Nous prenons nos obligations envers nos clients et employés très au sérieux et recueillons, utilisons et traitons les renseignements personnels à des fins commerciales légitimes. Nous les protégeons également contre la perte, l'usage à mauvais escient et la divulgation.

Notre expérience

La sécurité des renseignements personnels revêt une importance capitale pour nos employés, notre société et notre réputation. Nous sommes conscients de cette responsabilité et nous respectons les lois et règles qui exigent de notre société qu'elle protège les renseignements personnels permettant d'identifier un individu ou qui concernent un individu identifiable. Ils sont désignés comme les renseignements permettant d'identifier une personne. On peut considérer les renseignements permettant d'identifier une personne comme particulièrement sensibles, ce qui nous oblige à ajouter un niveau supplémentaire de protection et à maintenir un plus grand devoir de diligence conformément aux lois en vigueur.

Dans le cadre de leurs fonctions, de nombreux employés de Rivian se servent de ce type de renseignements (y compris des renseignements personnels de nature délicate). Si vous êtes l'un d'entre eux, protégez bien ces renseignements en vous conformant aux politiques de la société, notamment, mais sans s'y limiter,

<https://rivian.sharepoint.com/sites/LegalHub/CorporateLegal/Policies%20and%20Procedures/Information%20Technology%20and%20Intellectual%20Property/Data%20Classification%20Policy%20-%20FINAL%20200505.pdf> l'accès à ces renseignements, leur transfert ou leur utilisation.

Les renseignements permettant d'identifier une personne comprennent les renseignements de quiconque, par exemple :

- Adresse de courriel (y compris l'adresse de courriel d'affaires) - Numéros de téléphone - Numéro d'identification d'employé - Adresses IP - Renseignements sur la carte de crédit - Dossiers du client - Caractéristiques de catégories protégées - Données biométriques - Date de naissance - Numéro de sécurité sociale - Données de géo location - Renseignements sur l'emploi	- Enregistrements audio/vidéo, visuels, thermiques ou enregistrements similaires - Dossiers scolaires - Déductions faites à partir de ces catégories - Renseignements personnels de nature financière - Renseignements médicaux ou antécédents médicaux - Nom des membres de la famille - Nom et numéros d'identification donnés par le gouvernement - Combinaison de certains renseignements, comme les habitudes de consommation et les données démographiques
---	--

Si vous n'êtes pas certain de manipuler ou non ce type de renseignements ou de les utiliser conformément aux politiques et aux procédures de la société, posez la question à votre gestionnaire ou prenez contact avec l'équipe Protection des renseignements personnels.

N'accédez pas aux renseignements personnels stockés dans nos systèmes, sauf si vous avez des motifs légitimes de le faire dans l'exercice de vos fonctions. Accédez uniquement à un minimum de renseignements nécessaires pour réaliser la tâche que vous êtes en train d'entreprendre dans le cadre de la portée de votre rôle. Avisez votre gestionnaire si vous avez accès à des renseignements personnels dont vous n'avez pas besoin.

Utiliser ces renseignements avec les précautions d'usage, si vous devez le faire.

Recueillez les renseignements permettant d'identifier une personne pour des raisons commerciales légitimes uniquement et transmettez-les seulement aux personnes autorisées qui doivent être mises au courant pour s'acquitter de leurs tâches. Ne transmettez jamais ce type de renseignements à toute personne non autorisée ou à tout fournisseur. Ne transmettez jamais ce type de renseignements à quiconque au sein de la société qui n'a pas besoin de les connaître pour s'acquitter de ses tâches.

Le respect des lois sur la protection de la vie privée (suite)

Protéger les renseignements permettant d'identifier une personne.

Vous voudriez éviter que des renseignements permettant de vous identifier soient divulgués. C'est également le cas de vos collègues. Protégez au minimum leurs renseignements comme s'il s'agissait des vôtres, en ne les exposant pas de manière accidentelle ou intentionnelle. Que vous travailliez avec ce type de renseignements ou que vous tombiez dessus par inadvertance, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour les manipuler correctement, respectez les lois sur la confidentialité et la protection des données, dans n'importe quel lieu de travail et signalez toute utilisation non autorisée, fuite ou perte de renseignements permettant d'identifier une personne dès que vous l'apprenez.

Notre politique de confidentialité régit l'utilisation de renseignements permettant d'identifier une personne à l'échelle de la société. En outre, nous nous conformons à nos obligations juridiques pour protéger ce type de renseignements contre toute divulgation non autorisée dans le but de garantir leur intégrité et leur sécurité. Veuillez signaler immédiatement à l'équipe Cybersécurité toute utilisation non autorisée, fuite ou perte de renseignements permettant d'identifier une personne.

Le respect des droits des personnes

Nos croyances

Nous respectons les droits de la personne et la dignité humaine dans l'ensemble de nos activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous respectons et nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent :

- Les lois favorables à des conditions de travail sécuritaires et à la sécurité individuelle.
- Les lois interdisant le travail forcé.
- Les interdictions concernant la traite des personnes et le travail des enfants mineurs.
- Les lois garantissant la liberté d'association et le droit de participer à des négociations collectives.

Mettre les tiers face à leurs responsabilités. Nous veillons à sélectionner soigneusement des tiers qui s'engagent à traiter tous les travailleurs avec dignité et respect. Si votre travail consiste à sélectionner ou à gérer les tiers, faites preuve d'une diligence raisonnable plus poussée. Faites en sorte qu'ils connaissent notre Code de conduite des fournisseurs et le droit et qu'ils honorent et respectent les droits fondamentaux de la personne.

Être vigilant. Mettez les fournisseurs et toute entité avec laquelle nous entretenons des relations commerciales face à leurs responsabilités. Si vous notez quelque chose d'inhabituel, prévenez l'équipe Éthique et conformité et l'équipe des Services juridiques et signalez-le au moyen de la Ligne téléphonique de Rivian sur l'éthique. Nous procéderons à un examen et lorsque nous aurons connaissance de violations potentielles, nous agirons en conséquence. Les sanctions pourraient aller jusqu'à la résiliation du contrat du fournisseur. Vous avez l'obligation de dénoncer tout cas de soupçon d'une violation des droits de la personne sur notre chaîne d'approvisionnement.

Question : *Le fournisseur auprès duquel mon collègue envisage de s'approvisionner pour un projet à venir achète ses matières premières à une entreprise qui se livre au travail forcé. C'est ce que j'ai lu dans un article. Je ne prends pas part à la décision. Est-ce qu'il m'appartient de signaler la situation?*

Réponse : *Oui, absolument. Le fait de sélectionner un partenaire d'affaires qui a la réputation de se livrer au travail forcé ou à toutes sortes de violation des droits de la personne va à l'encontre des valeurs de Rivian. Vous devez prévenir votre collègue et une autre ressource interne appropriée et lui dire ce que vous avez appris au sujet du sous-traitant pour aider à éclairer les décisions de Rivian.*

Notre engagement envers l'environnement

Nous sommes convaincus qu'il y a des manières plus responsables d'explorer le monde et nous sommes déterminés à faire de la transition vers le transport durable une expérience passionnante. C'est la raison pour laquelle nos activités commerciales sont conformes à la législation sur la protection de l'environnement ainsi qu'aux exigences internes en vigueur.

Le saviez-vous?

Nous avons conçu notre bloc-batterie, notre module et notre système de gestion de batterie de manière à effectuer une transition harmonieuse d'un système de stockage d'énergie d'un véhicule à un système de stockage fixe d'énergie à la fin du cycle de vie des véhicules. Nous sommes convaincus que les batteries de seconde main joueront un grand rôle dans l'utilisation généralisée des énergies renouvelables.

Nous collaborons avec la fondation Honnold Foundation pour encourager l'indépendance énergétique et la production d'électricité à partir de sources renouvelables dans la ville d'Adjuntas à Porto Rico.

En ce qui vous concerne, cela signifie :

- Respecter le droit de l'environnement et les exigences de la société qui s'appliquent à votre poste.
- Prendre toutes les précautions requises lorsque vous manipulez ou transportez des matières dangereuses, des pièces ou des déchets dangereux, notamment pendant le chargement, le déchargement et l'entreposage. Si vous connaissez mal ces exigences, vous devez demander à votre gestionnaire ou à Sécurité et hygiène en milieu de travail pour obtenir des orientations.
- Utiliser et éliminer les produits chimiques et autres matériaux de manière appropriée, et signaler tout rejet accidentel ou déversement ou toute préoccupation d'ordre environnemental.
- Si vous avez connaissance d'une pollution de l'air ou de l'eau sur l'un de nos sites, y compris au cours de la fabrication de routine, signalez-la à notre équipe Sécurité et hygiène en milieu de travail.

Qu'est-ce qu'une matière ou une pièce dangereuse? Aux fins du présent Code, nous entendons par là tous les produits chimiques, matériaux ou déchets qui pourraient présenter des risques pour la santé ou qui sont corrosifs, inflammables ou explosifs. Cela inclut les batteries, les coussins de sécurité gonflables, les aérosols, l'essence et le diesel, ainsi que certaines peintures, certains solvants, adhésifs ou traitements de surface.

Un cheminement qui ne se termine jamais

Demeurer inspiré et travailler chaque jour d'une manière qui inspire les autres.

L'héritage de Rivian sera déterminé par notre travail acharné et notre engagement à bien faire les choses chaque jour, pour chaque opération commerciale. Notre Code ne peut pas intégrer toutes les politiques et toutes les attentes importantes de notre société. Il existe des normes et des valeurs qui sont au cœur même de notre identité en tant qu'organisation — des principes respectant fondamentalement les gens et les environnements autour du monde.

Nous regardons au-delà de nos intérêts personnels, en nous donnant pour mandat d'assurer une bonne intendance, en ayant des effets positifs et en construisant un monde meilleur. Il convient de rappeler qu'en tant qu'employé, nous sommes les ambassadeurs de Rivian dans le monde entier. Vous pouvez contribuer à démontrer que nous faisons preuve de conscience sociale en maintenant nos normes, en ayant conscience de vos propres actions et décisions et en reconnaissant dans quelles mesures elles peuvent influencer sur autrui.

Respectez notre Code, nos politiques, les lois et règlements qui s'appliquent à votre travail. Quand quelque chose ne va pas ou met en péril notre société, nos employés, les gens que nous servons, veuillez le signaler et exposer vos préoccupations. Lorsque vous le faites, vous préservez notre réputation et aidez Rivian à mieux surmonter les obstacles pour les générations à venir.

Merci pour votre engagement constant à respecter notre Code.

[Ligne téléphonique de RIVIAN sur l'éthique](#)

TÉLÉPHONE : 844 986-1441

www.rivian.ethicspoint.com

Dérogation au Code. Le Conseil d'administration de Rivian ou un comité du conseil d'administration délégué doit approuver toute dérogation à une partie du présent Code pouvant s'appliquer à l'équipe de direction, aux autres directeurs financiers principaux ou à tout membre du conseil d'administration. Seuls le directeur général et le chef du contentieux peuvent accorder des dérogations au présent Code pour les autres employés. Celles-ci seront alors transmises au Comité de vérification. Toutes les dérogations doivent être consignées et communiquées rapidement au public comme l'exigent la loi ou les règles du Nasdaq Stock Market LLC, le cas échéant.

Le présent Code, tel qu'il s'applique aux directeurs financiers principaux de la société, constitue notre « Code d'éthique » au sens de l'article 406 de la arbanes -Oxley Act de 2002 des États-Unis et des règlements adoptés en application de cette loi.

Le présent Code et les questions qui y figurent ne constituent ni un contrat de travail ni ne garantissent le maintien de la politique de la société. La société se réserve le droit de modifier, de compléter le présent Code et les questions visées dans les présentes ou d'y mettre fin, sans préavis et en tout temps.